

Fiche pratique : Le correspondant défense (CORDEF) dans votre commune

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné par le maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation. À l'heure où la France fait face à des défis géopolitiques croissants et où le besoin de réarmement moral se renforce, le rôle du correspondant défense a fait l'objet d'une **mission parlementaire conduite par le député Julien Dive** en début d'année 2026, visant à moderniser et revaloriser ses missions, son statut et l'animation du réseau.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à : **informer** les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement ; **sensibiliser** les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées ; et **animer** des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Pour mener à bien ces missions, le correspondant défense s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs (délégué militaire départemental) et des ressources institutionnelles. Vous trouverez, ci-après, quelques éléments essentiels sur son mode de désignation, son rôle et ses missions, ainsi que les outils et accompagnements à sa disposition.

Mode de désignation :

Le correspondant défense est désigné **sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal**, parmi ses membres.

Rôle et missions du correspondant défense :

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- **Informer** les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- **Sensibiliser** les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- **Animer** des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

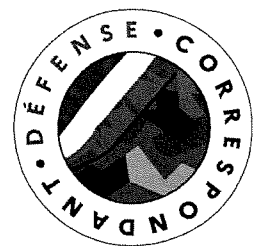
Concrètement, son champ d'action est très vaste. Il peut par exemple :

- **Organiser une conférence** sur un thème de défense (le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté) ;
- **Diffuser des informations** dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service national, réserve) ;
- **Animer une cérémonie commémorative** (le 8 mai, le 11 novembre) en associant les jeunes de la commune ;
- **Faire témoigner** un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Contact et ressources :

Les correspondants défense ne sont pas seuls, **ils sont accompagnés par leur délégué militaire départemental**, un officier supérieur des armées, qui est chargé du lien entre les armées et la Nation. Cet interlocuteur d'expérience est là pour soutenir leurs initiatives et fournir les outils, ressources et idées afin de bâtir leur projet sur plusieurs années.

Le service de communication du ministère (DiCoD) fournit des ressources numériques tels que des lettres d'information régulières ou un guide pratique du correspondant défense étoffé dont vous trouverez le lien ci-après :



<https://www.defense.gouv.fr/aidés-demarches/guide-pratique-du-correspondant-defense>